

Droits à l'avortement : Partout dans le monde, agissons contre les régressions et pour de nouveaux droits !

Depuis 2019 et le développement de la pandémie, la fragilité de notre système de santé mais aussi celle de l'Éducation nationale, de l'action sociale et des métiers du lien ont été révélées au grand jour, même si, ces dégradations remontent à plusieurs décennies.

Depuis trop longtemps, une des obsessions majeures des gouvernements dont celui de Macron a été de réduire et de limiter les dépenses publiques. De ce fait, nous subissons une marchandisation des services publics qui se traduit notamment par la réduction des services rendus et par l'introduction de règles de gestion empruntées directement au secteur privé, dans une perspective de « rentabilisation » des services (comme la T2A, tarification à l'activité à l'hôpital).

Cette désagrégation du secteur public, affecte les populations les plus modestes, et touche particulièrement les femmes. La fonction publique est en effet majoritairement féminine.

Dans la plupart de ces professions, les salarié-es ont pourtant tiré la sonnette d'alarme pour dénoncer leurs conditions de travail marquées par l'alourdissement des charges de travail et des salaires très en deçà par rapport à la moyenne européenne.

En France, les fermetures partielles ou entières des maternités et des centres IVG portent atteinte aux droits des femmes en tant qu'employées et en tant qu'usagères. Ainsi, entre 2000 et 2017, la part des femmes en âge de procréer résidant à plus de 45 minutes de la maternité la plus proche a augmenté de 40 %. La loi HPST (Hôpital Patients Santé et Territoires) a accru aussi les difficultés pour accéder à l'avortement. En effet, les hôpitaux se désengagent de plus en plus de la pratique d'IVG car il s'agit d'une activité « non rentable », sa tarification étant établie à un niveau très bas. Plus de 130 centres d'IVG ont déjà fermé depuis 2001. Un peu plus de 9 % des avortements sont pratiqués en dehors des départements de résidence des femmes.

Nous devons continuer à nous battre pour rendre effectif le droit à l'avortement en France et ailleurs, y compris pour les mineures et les femmes sans papiers. Nous devons exiger la réouverture de centres d'IVG; La suppression de la clause spécifique de conscience des médecins relative à l'IVG; La constitutionalisation du droit à l'avortement. Une mobilisation nationale lancée par des associations féministes, des organisations syndicales dont la CGT, soutenue par des partis et mouvements politiques se tiendra le 2 juillet dans les grandes villes pour dénoncer la décision de la cour suprême aux USA et pour rendre effective partout le droit à l'avortement.

La CGT Fonction Publique appelle à participer aux manifestations du 2 juillet.